



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

**Information sur l'absence d'avis  
de la mission régionale d'autorité environnementale  
de la région Occitanie  
sur l'élaboration du PLU de Saint Victor de Malcap (30)**

**n°MRAe 2016AO17**

Par courrier daté du 15 juin 2016, reçu par la DREAL le 20 juin 2016, la commune de Saint-Victor-de-Malcap a sollicité l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale sur le projet d'élaboration de son plan local d'urbanisme, au titre des articles R.104-21 et suivants du Code d'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 20 septembre 2016 (article R104-25 du Code d'urbanisme).